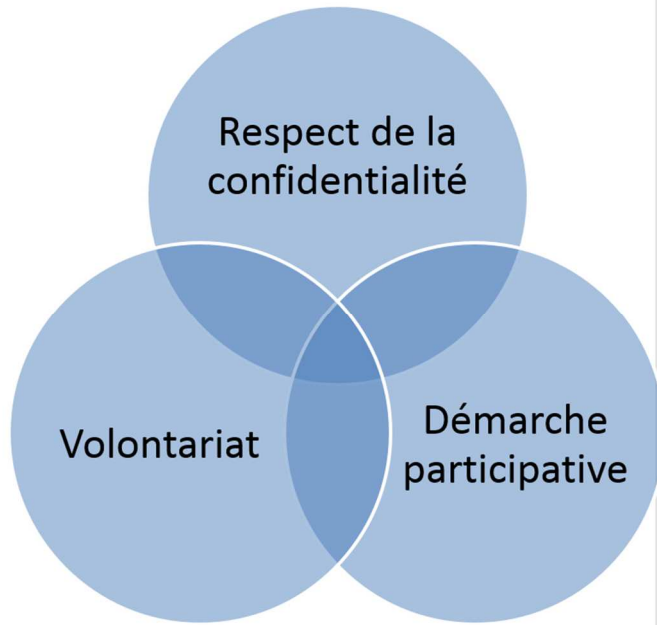


Notre déontologie



Le bilan de compétences est régi par le cadre réglementaire :

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Organisation du bilan

- Entre 10 à 24 heures d'accompagnement en fonction de l'avancé du projet du bénéficiaire
- Durée maximum d'accompagnement : 12 mois

Phase préliminaire

- Analyse de la demande et des attentes par rapport au bilan
- Définition du planning des interventions
- Analyse des grandes étapes du parcours personnel et professionnel

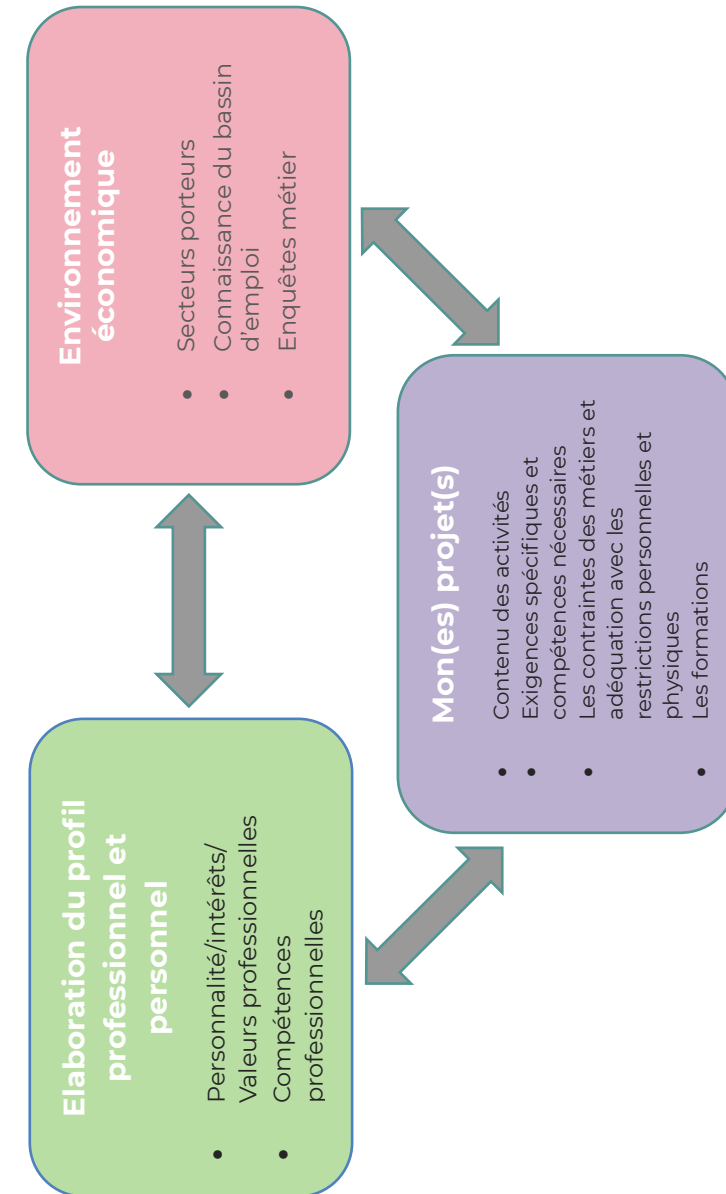
Phase d'investigation

Succession d'entretiens individuels et de séances de travail accompagnées (tests et recherche documentaire)
Réalisation d'enquêtes métier
Analyse de la faisabilité du projet au regard du marché

Phase de conclusion

- Echange sur le(s) plan(s) d'action
- Finalisation et remise du document de synthèse
- Programmation du rendez-vous de suivi

ZOOM sur la phase d'investigation



Une équipe de conseillers bilan
diplômée en psychologie du travail à
votre service

Justine Harlé

justine.harle@quai-des-entreprises.fr

Sylvia Boisgerault

sylvia.boisgerault@quai-des-entreprises.fr

Nous contacter...

Secrétariat : 03 21 46 87 57

secretariat.iprp@quai-des-entreprises.fr

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00

*Il peut s'effectuer **pendant** ou **hors**
temps de travail,*

*à des heures adaptées en fonction de
vos disponibilités :*

à partir de 8h00, jusque 19h00

Possibilités de financement multiples

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Entreprise

Nos centres

Antenne de COQUELLES
Parc d'Affaires - 430 Bd du Parc



Antenne de DUNKERQUE
1, rue du Dyck



Antenne de Boulogne sur Mer
56 rue Ferdinand Buisson



Antenne de Rang-du-Fliers
ZAC du champ Gretz



QUAI DES ENTREPRISES-SISE
**Un acteur majeur de la prévention
des risques professionnels et de
l'accompagnement social des salariés**

ERGONOMIE

2 ergonomes

*Prévention des troubles musculo-
squelettiques, aménagement situation de
travail*

SECURITE

2 chargés de mission sécurité
1 toxicologue

*Prévention des risques professionnels
Prévention des risques chimiques*

4 PÔLES

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL RESSOURCES HUMAINES

2 Psychologues du Travail

*Prévention des risques psychosociaux
Bilans d'orientation / de reconversion*

SERVICE SOCIAL

9 assistantes sociales d'Entreprises

Accompagnement social des salariés